



VILLE de PENMARC'H KËR PENMARC'H

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
DEPARTAMANT PENN-AR-BED

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REPUBLIK FRANZ

Penmarc'h, le 4 septembre 2020.

Madame la Ministre,

Je profite de notre rencontre pour vous écrire. Vous le savez, la pêche est un secteur économique important en Bretagne. Localement, Le Guilvinec est le premier quartier maritime français pour la pêche artisanale. St Guérolé est le premier port sardinier au niveau national. Le Golfe de Gascogne est une zone de pêche fréquentée notamment par les bolincheurs. En Baie d'Audierne, **la ressource est variée et abondante due à une pêche artisanale durable et responsable, une petite pêche côtière.**

Depuis quelques mois, l'activité des pêcheurs professionnels est perturbée par la présence inexpliquée d'environ 200 000 dauphins dans le Golfe de Gascogne. Certains d'entre eux sont capturés dans les filets de nos marins (...). Nous avons également constaté l'échouage d'environ 200 dauphins sur le littoral breton depuis le début de cette année. Un chiffre en légère augmentation.

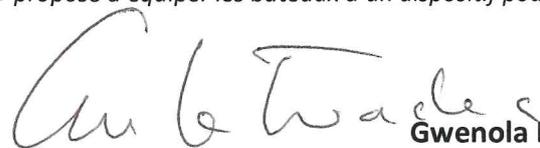
Les pêcheurs sont conscients de ces problèmes et les bateaux de plus de 12 mètres sont désormais équipés d'un répulsif*. Ces prises sont toujours accidentelles et non volontaires. Marins et dauphins pêchent les mêmes espèces dans les mêmes zones.

Par ce fait, nous attirons votre attention sur la mesure gouvernementale prévoyant la fermeture de cette zone de pêche pendant au minimum deux semaines entre janvier et mars 2021. Cette mesure aurait des conséquences lourdes sur notre activité. Elle entraînerait une perte économique considérable.

La pêche artisanale craint pour son avenir avec le Brexit et la pandémie du Covid-19. Nous, équipe municipale de Penmarc'h, restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Porté par le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), le projet Licado « Limitation des captures accidentelles de dauphins communs » propose d'équiper les bateaux d'un dispositif pour éloigner les cétacés.*


Gwenola LE TROADEC,
Maire de Penmarc'h

Toute correspondance est à adresser à Madame La Maire

110, rue Edmond Michelet - B.P. B - 29760 PENMARC'H - Tél. 02 98 58 60 19 - E-mail : mairie@penmarch.fr

Kasit an holl lizheroù d'an Itron Maerez

110, straed Edmond Michelet - B.P. B - 29760 PENMARC'H - Pellgomz : 02 98 58 60 19 - Postel : mairie@penmarch.fr